

Article 35 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

Date de mise à jour : 5 Juillet 2024

Notre analyse

La ligne de tir doit être conçue et d'une longueur suffisante pour assurer le bon fonctionnement du tir et la mise en sécurité du boutefeu.

La ligne de tir doit être amenée jusqu'à la proximité immédiate des fronts et être constituée sur toute sa longueur par des fils électriques, isolés entre eux et également par rapport à la terre et à toute masse métallique. L'isolement entre les fils conducteurs doit être mesuré au moins une fois par semaine à l'aide d'un vérificateur de ligne de tir (ohmmètre).

Aucun conducteur électrique de la ligne de tir ne doit être câblé avec des conducteurs destinés à un autre usage. Il ne doit pas non plus être placé dans un même tube qu'eux. Si un risque de courants induits est à craindre, les conducteurs électriques doivent être câblés ou torsadés.

La ligne de tir doit être vérifiée, a minima visuellement, avant tout raccordement avec une volée de tir. Les extrémités de la ligne de tir, du côté du poste de tir, doivent être reliées électriquement entre elles tant qu'elles ne sont pas encore branchées sur un appareil de vérification de ligne (ohmmètre) ou de mise à feu (exploseur).

Lorsque plusieurs lignes de tir aboutissent à un même poste de tir, chacune ligne doit être identifiée par un repère.

Article 35 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

La ligne de tir doit être conçue et dimensionnée en fonction du service qu'elle doit assurer.

La ligne de tir est amenée jusqu'à proximité immédiate des fronts. Elle doit être constituée sur toute sa longueur par des conducteurs isolés entre eux ainsi que par rapport à la terre et par rapport à toute masse métallique. L'isolement entre les conducteurs doit être mesuré au moins une fois par semaine à l'aide d'un vérificateur de ligne de tir.

Les conducteurs de la ligne de tir ne doivent pas être câblés avec des conducteurs destinés à un autre usage, ni être placés dans un même tube qu'eux. Lorsque l'influence de courants induits est à craindre, ils doivent être câblés ou torsadés.

La ligne de tir doit être vérifiée visuellement avant tout raccordement à une volée. Ses extrémités du côté du poste de tir doivent être reliées électriquement lorsqu'elles ne sont pas branchées sur un appareil de vérification ou de mise à feu.

Lorsque plusieurs lignes de tir aboutissent à un même poste de tir, chacune d'entre elles doit y être identifiée par un repère.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Généralités

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Option 1 Travaux
souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Emploi des explosifs:
conditions de délivrance du
permis de tir

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un certificat de préposé au
tir délivré en Espagne est-il
valable en France ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Bien choisir l'explosif
adapté aux travaux du BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux de démolition à
l'aide d'explosifs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)